



## **Résumé non technique du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter**

---

**Activité : Récupération, stockage et traitement de  
déchets métalliques et VHU**



**GALLOO FRANCE –  
- Division SIN LE NOBLE**

## Présentation générale

La société BARBIER GALOIS a exercé une activité de récupération et de stockage de métaux depuis 1906. Les activités du site sont actuellement soumises à autorisation d'exploiter au titre d'un arrêté préfectoral en date du 10 juin 1993.

En octobre 2007, la société est rachetée par le groupe GALLOO.

Dans le cadre des enjeux nationaux de valorisation des déchets et dans la perspective d'une pérennisation de l'activité du site, le groupe GALLOO souhaite réorganiser le site de SIN LE NOBLE afin d'améliorer les conditions d'exploitation et de mettre le site en conformité avec la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

L'activité principale de GALLOO FRANCE est l'exploitation d'un site de transit, regroupement et tri de métaux et de déchets de métaux. Elle réceptionne également des véhicules hors d'usage (VHU) afin de les dépolluer. Le site prévoit également de recevoir et regrouper des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) en vue d'une expédition vers un site de démantèlement du groupe GALLOO.

Des opérations de découpe (cisailage et découpe au chalumeau) sont également effectuées sur les métaux en vue de leur revente.

L'activité est complétée par une installation de « métallerie » qui est destinée à la réception des matières apportées par divers fournisseurs tels que les artisans et les particuliers.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, les installations du site de GALLOO France – Division SIN LE NOBLE sont soumises :

### ■ Autorisation au titre des rubriques :

- **2713** : Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712,
- **2718** : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793,
- **2791** : Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782.

■ **Enregistrement au titre des rubriques :**

- **2712-1** : Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage.

■ **Déclaration soumis à contrôle au titre des rubriques :**

- **2710-1** : Installations de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets,
- **2710-2** : Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets.

■ **Déclaration au titre des rubriques :**

- **2711** : installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques.

Au vu des activités soumises à autorisation, le rayon d'affichage concerné est de 2 km autour de l'installation. Il concerne les communes de SIN LE NOBLE, DOUAI, DECHY, COURCHELLETES et GUESNAIN.



## Etude d'Impact



### INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site de GALLOO FRANCE est implanté avenue des Fusillés sur la commune de SIN LE NOBLE, dans le NORD. Il est situé à plus de 800 m au Sud du centre ville.

Le site d'une superficie totale de 17.400 m<sup>2</sup> concerne plusieurs parcelles cadastrales de la commune de SIN LE NOBLE :

- les parcelles n°5, 6, 100 à 104, 122 à 130, 133, 135, 140 et 264 : propriété de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE,
- une partie de la parcelle n°141 : propriété de la SNCF, louée à GALLOO FRANCE.

D'après le plan d'occupation des sols (POS), approuvé le 29 Mai 2000, GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE est situé en zone UB. Il s'agit d'une zone urbaine de forte densité affectée à l'habitat et aux services. D'après l'article UB1 des dispositions du POS applicables à la zone UB, les établissements à usage d'activité comportant ou non des installations classées sont autorisés. **L'activité de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE est donc autorisée sur les parcelles concernées.**

Le voisinage direct de l'établissement est constitué par :

- au Nord/Nord Est : l'Avenue des Fusillés (route départementale D645), au-delà de laquelle se trouvent des habitations,
- au Nord Ouest : des habitations,
- au Sud/Sud Ouest : la voie ferrée DOUAI-CAMBRAI au delà de laquelle se trouvent une zone commerciale et industrielle et des habitations,
- à l'Est/Sud Est : la société DAUSSY FRERES (constructions métalliques), la société SILIGOM (station service et garage) et des habitations.

Les habitations les plus proches sont situées au Nord Ouest du site le long de l'avenue des fusillés, sur des parcelles mitoyennes aux limites de propriété du site.

Pour limiter l'impact visuel dû au site d'exploitation pour les habitations mitoyennes au site, GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE a prévu de réaliser une zone « tampon » d'espaces verts entre le site exploité et les habitations. Cette zone comporte uniquement les ouvrages de traitement des eaux pluviales (bassin de décantation, séparateur à hydrocarbures et noues d'infiltration). D'autre part, un mur antibruit (hauteurs de 6 mètres et 4 mètres sur une petite partie) entre cette zone et le reste du site va être installé afin de limiter les nuisances sonores du site pour ces habitations. La hauteur du mur permet également de constituer un écran visuel. Les bâtiments sont également conçus de manière à bien s'intégrer dans le paysage.

GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE n'est implanté sur aucune zone de protection naturelle (ZNIEFF, RNR, Natura 2000).

La zone d'étude ne comporte pas par ailleurs d'édifices protégés inscrits ou classés dans un rayon de moins de 2 km.



## EAUX ET SOLS

### ■ Caractéristiques de l'installation :

- L'alimentation en eau du site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE s'effectue à partir :
  - du réseau public d'eau potable dont la distribution est gérée par VEOLIA EAU,
  - des eaux pluviales de toiture collectées au niveau des bâtiments et stockées dans des citernes enterrées d'un volume total de 55 m<sup>3</sup>,
  - des eaux pluviales de ruissellement prétraitées sur site.
  
- L'eau est uniquement utilisée pour :
  - les sanitaires (douches et WC),
  - l'incendie,
  - le nettoyage du site et l'arrosage des voies de circulation en cas de période sèche afin d'éviter l'envol de poussières,
  - le lavage des véhicules.
  
- Le site génère 5 types d'effluents :
  - les eaux usées sanitaires,
  - les eaux pluviales de ruissellement,
  - les eaux pluviales de toiture,
  - les eaux issues de l'entretien du site (nettoyage du site, arrosage des voies de circulation, lavage des véhicules),
  - les eaux d'extinction incendie.
  
- Le site présente des stockages de matières présentant des risques potentiels pour la qualité des sols. Il s'agit de :
  - dépôts de tournures, pièces graisseuses, moteurs de véhicules, ...
  - stockages :
    - des batteries,
    - des véhicules hors d'usage (VHU) non dépollués,
    - des produits dangereux tels que les huiles, le fuel et les liquides issus de la dépollution des VHU.

### ■ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

De nombreuses dispositions sont prises sur le site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE afin de prévenir toute pollution du sol :

- les stockages potentiellement polluants sont stockés dans des zones spécifiques :
  - les batteries sont réceptionnées et stockées dans des bennes étanches dans le bâtiment de stockage des métaux non ferreux et/ou dans le bâtiment de dépollution des VHU,



- les tournures, les moteurs d'engins et de véhicules sont manipulés sur des aires imperméabilisées et sont stockés dans des box couverts accolés au parc à métaux non ferreux. Un système de récupération des égouttures de ces produits est prévu et raccordé à 2 cuves de récupération enterrées d'un volume unitaire de 2,5 m<sup>3</sup>. Ces cuves sont régulièrement vidangées,
  - les liquides issus des opérations de dépollution des VHU (carburants, liquides de frein, huiles,...) sont stockés au sud du bâtiment de dépollution des VHU dans des citernes enterrées à double paroi avec système de détection des fuites,
  - le fuel traction utilisé par les engins et les véhicules de la société est stocké dans une cuve enterrée à double enveloppe avec un système de détection des fuites pour éviter toute dispersion de produit dans le sol et le sous sol en cas d'incident,
  - le stockage de produits dans l'atelier (huile hydraulique, huile moteur,...) est effectué sur rétention,
- une aire de dépotage est mise en place au niveau de la citerne de fuel traction et des cuves de stockage des liquides VHU afin de recueillir les éventuelles fuites lors du remplissage ou de la vidange des citernes,
  - l'emploi d'absorbants est effectué pour retenir les éventuelles fuites d'huile issues des engins de manutention. Ils sont alors éliminés selon une filière conforme,
  - la totalité du site exploité est imperméabilisée pour prévenir toute infiltration dans le sol. La dalle béton est conçue de telle manière qu'elle capte la totalité des effluents liés au ruissellement des eaux pluviales. Ces eaux sont traitées sur site avant rejet dans le réseau de la collectivité,
  - la dépollution des Véhicules Hors d'Usage (VHU) est réalisée sur dalle bétonnée dans le bâtiment industriel,
  - un dispositif de disconnexion du réseau public d'alimentation en eau potable et du réseau privé est prévu,
  - la société prévoit de réutiliser les eaux pluviales de toiture de l'ensemble des bâtiments du site pour :
    - les toilettes des bureaux,
    - l'aire de lavage des véhicules,
    - pour l'entretien du site et l'arrosage des aires imperméabilisées.
  - la société GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE assure la gestion de ses effluents de la manière suivante :
    - Les eaux usées sanitaires collectées au niveau des bureaux sont dirigées vers le réseau de la collectivité qui est raccordé sur la station d'épuration urbaine de SIN LE NOBLE.

- Les eaux pluviales de ruissellement et les eaux issues de l'entretien du site sont collectées par le réseau pluvial du site et acheminées vers un traitement sur site (bassin de décantation et déboureur/déshuileur), avant rejet dans le réseau collectif.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), propriétaire du réseau d'assainissement collectif, a autorisé la société GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE à rejeter, après traitement sur site, ses effluents (eaux pluviales de ruissellement et eaux d'entretien du site) dans le réseau collectif

- Les eaux pluviales de toiture de l'ensemble des bâtiments du site sont récupérées et stockées dans des citernes enterrées d'un volume total de 55 m<sup>3</sup>. Les eaux ainsi récupérées sont utilisées pour l'alimentation des toilettes des bureaux et des autres usages définis ci-dessus. Le trop plein des cuves est infiltré dans une noue sur le site.
- En cas d'incendie sur le site, les eaux d'extinction incendie sont collectées par le réseau pluvial du site. Elles sont confinées sur site dans le bassin de décantation après fermeture de vanne de barrage du bassin et arrêt en aval des pompes de refoulement.
- par les différentes mesures qui sont prises, GALLOO FRANCE prend en compte les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois Picardie et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe Aval, applicables à son site.



#### ■ Caractéristiques de l'installation :

Les rejets atmosphériques du site se composeront des :

- poussières provenant des matériaux stockés et de l'activité du site,
- gaz d'échappement provenant des engins des sites et des camions d'approvisionnement et d'expédition.

Compte tenu de la nature des déchets réceptionnés sur le site, les activités de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE ne génèrent pas d'odeurs. Le stockage de déchets fermentescibles est exclu de ses activités.

L'établissement n'est pas équipé d'installations de combustion.

#### ■ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- des dispositions sont prises pour éviter les envols de poussières :
  - les voies de circulation, les aires de stationnement et les aires de travail imperméabilisées sont nettoyées régulièrement et convenablement. Elles sont arrosées modérément et régulièrement, notamment par temps sec,
  - la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h sur le site,
- les gaz d'échappement des camions d'approvisionnement des matières premières et d'expédition des produits finis sont réduits par un certain nombre de mesures :
  - optimisation des approvisionnements et des expéditions pour limiter au maximum le trafic,
  - les camions en attente sur le site pour le chargement des produits finis sont à l'arrêt, réduisant ainsi les émissions de gaz d'échappement.
- tout brûlage à l'air libre est interdit.





## BRUIT

### ■ Caractéristiques de l'installation :

- Le site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE est implanté Avenue des Fusillés à SIN LE NOBLE. Les habitations les plus proches sont situées au Nord Ouest du site le long de l'avenue des fusillés, sur des parcelles mitoyennes aux limites de propriété.
- Les horaires de fonctionnement de l'ensemble des installations (cisaille, réception des matières, dépollution des VHU, métallerie,...) sont du lundi au vendredi, de 8H à 17H.
- Les sources potentielles de nuisances sonores sont constituées par la :
  - cisaille,
  - la manipulation des métaux,
  - les pelles et la grue,
  - les engins de manutention et le petit outillage,
  - le bruit temporaire provenant du trafic des camions lié aux activités du site.

Des phénomènes vibratoires pourront résulter de la circulation des véhicules et des engins sur le site et du fonctionnement de la cisaille.

### ■ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Les sources acoustiques du site font l'objet de mesures préventives :
  - les sources potentielles (compresseur, atelier,...) sont placés dans des bâtiments,
  - création de murs anti bruit pour limiter les nuisances sonores du site exploité pour les habitations les plus proches,
  - mise en place de murs anti-bruit autour de la cisaille,
- Le niveau sonore des bruits aériens émis par les différents engins de manutention est conforme à l'arrêté du 12 mai 1997, pris en application du décret n°95-79 du 23 janvier 1995 et au décret du 29 juillet 1992 (n°92, 765, 767) relatif aux règles techniques et aux procédures de certification de conformité applicables aux équipements de travail,
- Le niveau sonore de la cisaille ne met pas en cause la conformité de l'installation à la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les ICPE,
- L'emploi d'avertisseurs sonores sur le site est strictement interdit, à l'exception de ceux utilisés pour des impératifs de sécurité,
- Le site fonctionne de 8 H à 17 H du lundi au vendredi. Il ne génère pas de nuisances le Week-End et la nuit,
- La limitation de la vitesse des véhicules sur le site à 20 km/h permet de réduire les phénomènes vibratoires dus à la circulation sur le site.



## DECHETS

### ■ Inventaire des déchets :

Les déchets sortants du site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE sont de deux types :

- les déchets produits par l'exploitation du site (boues du déboureur,...),
- les substances réglementées dont le retrait est imposé par les décrets fixant les obligations de retrait des substances dangereuses contenues dans les VHU.

### ■ Elimination :

- Les déchets générés par le site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE sont collectés et traités par des sociétés spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets industriels. Ces sociétés sont autorisées pour le transport, la valorisation ou l'élimination de ce type de déchets,
- Les déchets issus de la dépollution des VHU sont stockés dans des bennes ou des bacs spécifiques, dont la contenance est adaptée au volume de déchets produits. Ils sont éliminés vers des filières de traitement spécifiques,
- GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE tient à jour un classeur qui contient tous les bordereaux de suivi de déchets (BSD) générés au sein de l'entreprise.



## TRAFIC

### ■ Caractéristiques de l'installation :

- Le site d'implantation de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE est situé dans une zone urbaine sur la commune de SIN LE NOBLE à proximité d'un carrefour reliant les routes départementales D645 et D 500. L'accès au site se fait par la route départementale 645.
- Le volume du trafic routier généré par le futur site représente environ 115 rotations de véhicules par jour tous véhicules confondus.

### ■ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- Le trafic induit par GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE est faible par rapport au trafic sur les différentes routes départementales à proximité du site. En effet, il ne représente que 0,96% du trafic total de la route départementale 500 à SIN LE NOBLE.
- D'autre part, les itinéraires choisis pour la circulation des poids lourds favorisent les voies de circulation adaptées. En l'occurrence, l'itinéraire rejoignant le plus rapidement les routes nationales est privilégié.
- Aucun stationnement de camions ne se fait hors du site.
- D'autre part, les livraisons et expéditions n'ont pas lieu la nuit. Les passages des camions sont programmés du lundi au vendredi, de 8h à 17h ce qui limite l'impact sur le voisinage.



## Volet sanitaire de l'Etude d'Impact

### ■ Effets potentiels sur la santé :

Au vu des thèmes de l'Etude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendra :

- des effluents aqueux,
- des rejets atmosphériques,
- des émissions acoustiques,
- des déchets.

### ■ Evaluation de l'impact sanitaire :

#### • Eau

Au vu du type d'effluents rejetés par le site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE, des mesures et traitements mis en place sur une partie des effluents et de l'existence d'une convention de rejet entre la société et la CAD, de l'absence de scénarios d'exposition, **nous pouvons considérer que l'impact sanitaire des effluents du site sur les populations peut donc être considéré comme négligeable.**

#### • Air

Concernant les rejets atmosphériques, ceux-ci sont constitués par les gaz de combustion générés par les engins du site et les véhicules et les éventuels envols de poussières par temps sec.

Les émissions d'envols de poussières par temps sec ne sont pas quantifiées mais elles sont contrôlées par un entretien régulier des voies de circulation, des aires de stationnement et des aires imperméabilisées et par un arrosage modéré et régulier par temps sec. De plus, la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h sur le site.

Les activités du site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE ne sont par ailleurs pas susceptibles de générer des émissions de substances cancérigènes dans l'atmosphère.

**L'impact sanitaire dans le domaine de l'air de l'installation peut être considéré comme négligeable à l'encontre des populations environnantes.**

- **Bruit**

Avec la mise en place des mesures préventives (notamment les murs anti-bruit), l'exploitation du site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE respectera les niveaux de bruit définis par l'Arrêté du 23 Janvier 1997.

Les niveaux de bruit en limite de propriété seront caractéristiques des bruits de conversation normale.

**De ce point de vue, l'impact sanitaire dans le domaine du bruit de l'installation de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE peut être considéré comme négligeable à l'encontre des populations environnantes.**

- **Déchets**

Etant donné que le site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE est entièrement clôturé et que les déchets possédant un caractère nocif ne présentent pas de phénomène d'envols et sont stockés à l'abri des eaux de ruissellement, il n'y a pas de contact possible (direct ou indirect) entre ces déchets et les populations environnantes.

**Ainsi, l'impact sanitaire du site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE dans le domaine des déchets peut être considéré comme nul.**

- **Evaluation globale du risque sanitaire :**

**Au vu de l'évaluation du risque sanitaire traitant des domaines de l'eau, de l'air, du bruit et des déchets, il apparaît que l'impact sanitaire global du site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE sur les populations environnantes est acceptable.**

## Etude des Dangers

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- L'incident le plus susceptible de se produire sur le site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE est l'incendie des Véhicules Hors d'Usage (VHU). Mais du fait de la nature des événements initiateurs souvent inconnue, les résultats de la recherche sur l'accidentologie du BARPI ne peuvent pas être utilisés pour la détermination des fréquences d'apparition des événements initiateurs. Ces dernières ont donc été évaluées indépendamment des données issues de cette recherche.
- D'après la nature et les quantités des produits stockés et au vu des mesures mises en place, le principal risque identifié lié à leur présence est l'incendie des liquides inflammables contenus dans les réservoirs des VHU (avant dépollution).
- L'analyse des risques des installations exploitées par GALLOO FRANCE a été réalisée selon la méthode d'Analyse Préliminaire des Risques.  
La démarche est basée sur les principes de l'Arrêté Ministériel du 29 Septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation. Une cotation des scénarios étudiés a été effectuée en termes de :
  - gravité selon des critères tels que la nature et la quantité de produit concerné, les caractéristiques des équipements mis en jeu, la localisation de l'installation par rapport à la limite d'exploitation,
  - cinétique : en l'absence de Plan d'Urgence externe (article 8 de l'Arrêté Ministériel du 29 Septembre 2005) sur le site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE, la cinétique est considérée comme rapide pour l'ensemble des scénarios étudiés.

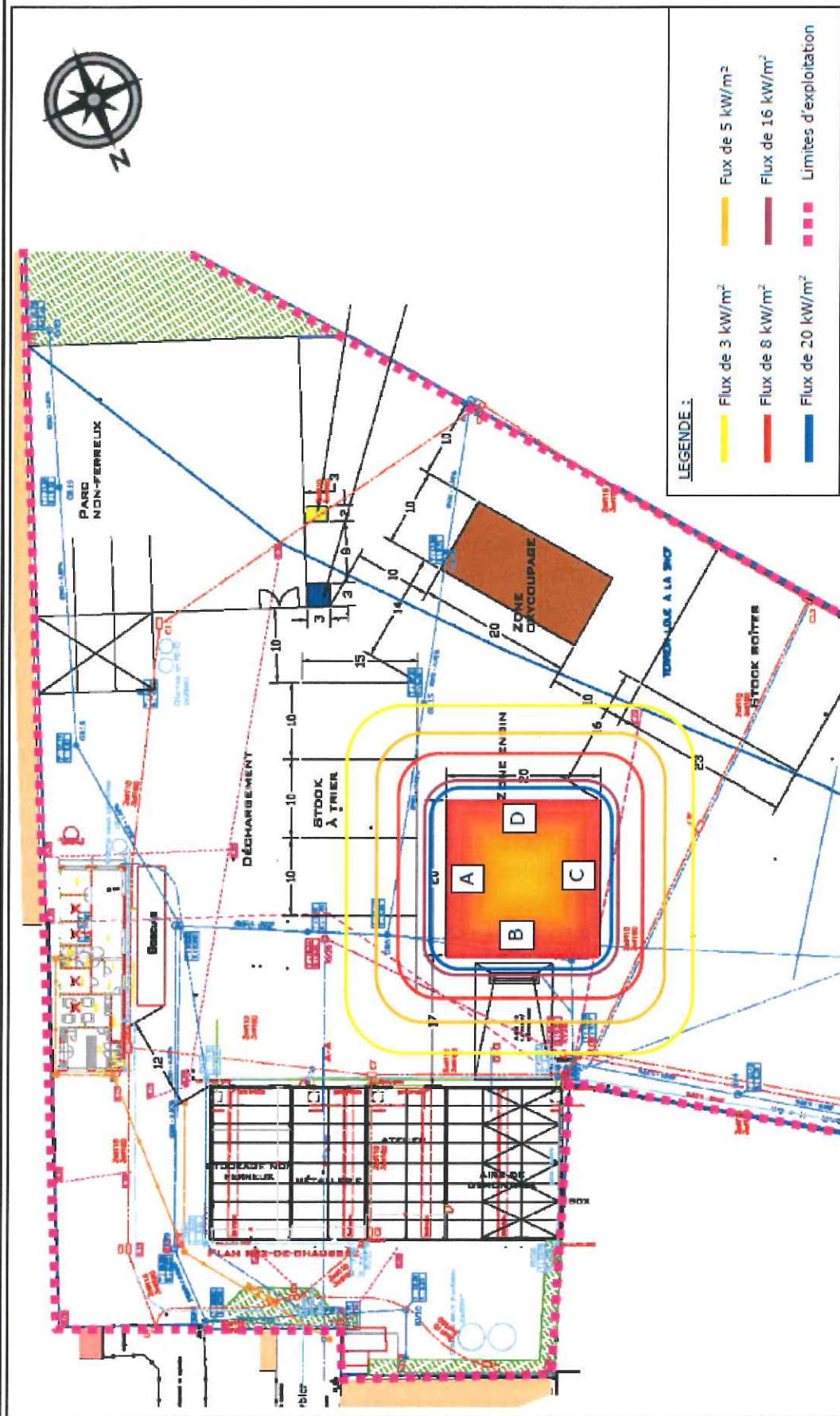
*La cotation de la fréquence d'occurrence des événements initiateurs n'est réalisée que pour les scénarios susceptibles de générer un accident majeur potentiel.*

La modélisation du scénario d'incendie du stockage de VHU non dépollués a dû être réalisée afin de déterminer si les effets des phénomènes dangereux identifiés étaient susceptibles de sortir des limites de propriété et pouvoir ainsi coter sa gravité.

Les effets de ce scénario sont contenus dans les limites de propriété du site. Une représentation cartographique des zones d'effets de ces scénarios est présentée en page suivante.

Sur la base de cette analyse préliminaire des risques, les installations et les activités du site de GALLOO FRANCE - Division SIN LE NOBLE ne sont pas susceptibles de générer un accident majeur potentiel.





**Plan n°1 : modélisation des flux thermiques générés par l'incendie du stockage de VHU non dépollués (échelle 1/260ème)**

- L'analyse des risques extérieurs (dangers liés aux activités extérieures et aux éléments naturels) révèle que les risques liés à la malveillance ou à la foudre pourraient provoquer des dégâts sur les structures du futur site. Les conséquences de tels évènements seraient cependant limitées.
- Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en place sur le site :
  - Organisation de la sécurité :
    - Chaque nouvel embauché est formé par les personnes adéquates sur les risques liés aux activités et installations ainsi que les consignes de sécurité à respecter sur le site et son poste de travail. Cette formation concerne notamment les comportements et les gestes les plus sûrs, les modalités d'exécution du travail en sécurité.
    - Le personnel connaît le fonctionnement des dispositifs de protection au poste de travail et la conduite à tenir face aux situations anormales.
    - Une partie du personnel est également formée aux moyens de défense et de lutte contre l'incendie et pour être Sauveteurs Secouristes du Travail
    - Un plan d'intervention interne est établi. Il a pour objet d'établir les procédures d'alerte en cas d'incident sur le site et les procédures d'évacuation. Il recense également les moyens de lutte contre l'incendie du site. Des plans d'évacuation seront affichés dans les différents locaux,
    - Un plan de prévention est établi avant le début des travaux réalisés par des entreprises extérieures dès lors que les tâches à effectuer comporteront des travaux dangereux ou que la durée des travaux est au moins égale à 400 heures de travail sur une période égale au plus à 12 mois,
    - Des permis de feu sont établis pour les travaux par points chauds dans les zones à risques (stockage de liquides inflammables, stockage de gaz, de pneumatiques...).
    - GALLOO FRANCE – Division SIN LE NOBLE effectue, via des sociétés agréées, l'ensemble des vérifications et contrôles périodiques demandés par la réglementation en vigueur
  - Moyens de protection :
    - des dispositions constructives sont prises :
      - les bâtiments sont constitués de matériaux incombustibles,
      - les bâtiments avec ossature métalliques sont mis à la terre,
      - les écoulements accidentels sont maîtrisés par la présence d'une dalle béton sur l'ensemble du site,
      - la toiture des bâtiments est équipée d'exutoires de fumées conformément à la réglementation en vigueur,
      - les bâtiments sont dotés d'issues de secours éclairées et repérées permettant l'évacuation rapide et sûre du personnel, conformément au code du Travail,
    - des dispositifs anti-intrusion sont mis en place (site entièrement clôturé, système de vidéosurveillance équipe le site, système de détection automatique (alarme) au niveau des bureaux, éclairage du site),

- des distances minimales sont respectées entre les zones de stockage de matériaux combustibles et la zone de découpe au chalumeau,
- Moyens d'intervention :
  - Moyens humains : personnel formé au maniement des extincteurs et aux consignes à appliquer en cas d'incendie ou d'accident et sauveteurs secouristes du travail.
  - Moyens fixes d'intervention : 2 poteaux incendies normalisés, 6 RIA (robinets incendie armés) et des extincteurs appropriés aux risques et en nombre suffisant.
  - Besoins en eau d'extinction incendie : le volume disponible pour le confinement des eaux d'extinction incendie est supérieur au volume demandé par le SDIS du Nord. En cas d'incendie, les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de décantation qui est isolé de l'extérieur.



## Notice d'hygiène et de sécurité

L'activité du site emploie 15 personnes à temps plein : responsable de site, personnes pour l'exploitation du site (chalumiste, grutier,...).

Les horaires de travail de GALLOO FRANCE – GALLOO FRANCE division SIN LE NOBLE Division SIN LE NOBLE sont 8H à 17H du lundi matin au vendredi.

Le personnel est formé en interne à l'apprentissage du matériel et aux risques liés au poste de travail. Il est également informé des consignes à appliquer en cas d'accident ainsi que des moyens de secours à disposition. Une partie du personnel est également formé au maniement des moyens de défense incendie et pour être Sauveteurs Secouristes du Travail (SST).

Des équipements de protection individuelle adaptés aux risques sont fournis à chaque employé.

Le personnel du site dispose de douches, lavabos, vestiaires, sanitaires et salles de repos en nombre suffisant. Les locaux sont équipés d'un réfectoire avec coin kitchenette équipé d'une micro-onde, de plaques électriques, d'un réfrigérateur et d'une cafetière.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Santé au Travail.

Le site est équipé d'une armoire à pharmacie contenant du matériel et des médicaments de soins courants. Celle-ci est située dans les bureaux et est régulièrement vérifiée et réapprovisionnée en éléments manquants.